F D

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

14/02/2024

N° E24000012 /14

la présidente du tribunal administratif

Vu enregistrée le 08/02/2024, la lettre par laquelle M. le Président du Conseil Départemental de la Manche demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la proposition d'aménagement foncier agricole, forestier et environnmental couvrant la partie agricole du territoire d'Urville-Nacqueville (commune de La Hague) ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 121-21 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Philippe ANCKAERT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Antoinette DUPLENNE est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M.le Président du Conseil Départemental de la Manche, à M. Jean-Philippe ANCKAERT et à Madame Antoinette DUPLENNE.

Fait à Caen, le 14/02/2024

la présidente,

SIGNÉ

Hélène ROULAND-BOYER

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le greffier en chef,
David DUBOST